

## Activité n°2 : Ordre public et sécurité

<b>Finalités</b>	
Finalité 1	Manifestations sur la voie publique et grands rassemblements
Finalité 2	Hospitalisation en soins psychiatriques sans consentement
Finalité 3	Gens du voyage
Finalité 4	Enquêtes administratives
Finalité 5	Prévention de la délinquance et de la radicalisation
Finalité 6	Concours de la force publique
<b>Bases de licéité</b>	
GP	Oui Article 6 1 de la Loi n° 2004-74
Titre III de la Loi n° 2004-74 Police et Justice	Non
Titre IV de la Loi n° 2004-74 Enseignement, sûreté de l'Etat	Oui Lutte contre la radicalisation
<b>Fondements juridiques</b>	
	Décret n°2004-74 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements
<b>Catégories de personnes concernées</b>	
	Usagers
	Patients personnes présentant une menace à l'ordre public
<b>Catégories de données traitées</b>	
	Identité, coordonnées personnelles et professionnelles, immatriculation des véhicules
	Photo
	Vie personnelle éléments relatifs à la famille de la personne intéressée

	Données sensibles : santé personnes hospitalisées sous contrainte, potentiellement tout type de données sensibles notamment pour les déclarations de manifestations selon leur objet
	Données d'infractions et condamnations pénales
	Données de localisation lieu de déplacement des patients lors des sorties ou programme de soins, itinéraire parcouru pour les manifestations, lieu de stationnement de caravanes
	Données relatives aux enquêtes objet de la demande, synthèse de l'enquête, avis rendu
<b>Catégories de destinataires</b>	
	Services en charge des traitements et direction du cabinet
	Forces de l'ordre
	Autres administrations AFS, hôpitaux psychiatriques, mairies, communautés d'agglomération, service départemental d'incendie et de secours/ tribunaux
	Service national des enquêtes administratives de sécurité
<b>Existence de transferts de données hors UE</b>	
	Non
<b>Durée de conservation prévue</b>	
	Un à deux ans dans le service puis archivage selon UA
<b>Mesures de sécurité</b>	
	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique Générale de Sécurité Numérique du MDM.
Date de dernière mise à jour	24/04/24